

LA VIE  
DE VOTRE  
COMMUNE



# Qui lit Quilly?

Juin 2022 - Bulletin municipal - # 51

**TAXI CAMPBON**  
ÉLODIE MOROSINI  
06 08 21 73 48

**HYPER U**  
Savenay  
DRIVE courses.com  
location  
**OUVERT**  
Du lundi au samedi  
De 8h30 à 20h00  
Anais  
Bijoux & Montres  
Parc commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY  
02 40 58 83 00  
www.hyperu-savenay.com

**COIFFURE MIXTE**  
Geneviève BUGEL  
14, Grande Rue  
44750 QUILLY  
02 40 91 80 97

**PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF**  
CHRISTOPHE BRODU Maître Artisan  
Le Pont Riou  
44750 QUILLY  
Tél. 02 40 88 27 98  
Pour tous vos travaux de plâtrerie - Neuf ou rénovation

**CJM sarl**  
Christian Jouin  
Maçonnerie & Terrassement  
neuf et rénovation  
Assainissement  
02 40 91 84 50 - 06 80 65 24 49  
31, la Crochardais 44750 Quilly

**J.M.A**  
jma.quilly@orange.fr  
Plomberie  
Chauffage  
Électricité  
Énergie renouvelable  
Tél: 02 40 88 19 72  
Fax: 02 40 24 79 05  
4, rue du hérisson 44750 QUILLY

**Ghislain BRODU Artisan**  
Menuiserie - Charpente  
Escaliers - Parquet - Lambris - Volets roulants  
Fenêtre bois-alu-PVC - Rénovation  
Agencements placards - Prêau - Agencements  
magasins et bureaux - Véranda - Habillages  
Façade et pignons  
18, rue du Haut Chemin - 44260 PRINOUIAU - Tél/Fax: 02 40 56 63 17

**GARAGE PLISSONEAU**  
20, rue de Bouvron 44750 Campbon  
02 40 56 55 89 - garage.plissonneau@orange.fr  
MÉCANIQUE - TÔLERIE - PEINTURE - DÉPANNAGE VENTE VÉHICULES NEUFS et OCCASIONS TOUTES MARQUES

## Sommaire

- Échos du conseil / 4
- Vie locale / 7
- Quilly au quotidien / 13
- Intercommunalité / 18
- Infos pratiques / 23
- Calendrier / 28

## Permanences des élus

2<sup>e</sup> SEMESTRE 2022 de 10 h à 12 h

**Valérie GAUTIER**  
Maire, responsable du CCAS :  
10 septembre / 15 octobre /  
19 novembre / 24 décembre

**Jean-Michel SYLVESTRE**  
1<sup>er</sup> adjoint, chargé par délégation  
de la voirie, des équipements  
et des espaces verts, et de  
l'urbanisme :

17 septembre / 22 octobre /  
26 novembre / 31 décembre

**Marie Ange OHEIX**  
2<sup>e</sup> adjointe, chargée par délégation  
du restaurant scolaire, de  
l'information, des associations et  
des salles communales :

24 septembre / 29 octobre /  
3 décembre

**Gervais BUGEL**  
3<sup>e</sup> adjoint, chargé par délégation  
du budget et des finances  
communales, des affaires sportives  
et des bâtiments communaux :

1<sup>er</sup> octobre / 5 novembre /  
10 décembre

**Flavie BIGET**  
4<sup>e</sup> adjointe, chargée par délégation  
des affaires scolaires et des  
affaires culturelles :

3 septembre / 8 octobre /  
12 novembre / 17 décembre

contact@mairiedequilly.com

BULLETIN MUNICIPAL #51 - Juin 2022

**Directrice de la publication** : Valérie Gautier  
**Rédactrices en chef** : Marie Ange Oheix  
et Céline Roussechousse  
**Rédaction** : commission communication  
et les services municipaux  
**Photos** : mairie, Marie Ange Oheix, Pixabay,  
Freepik  
**Photo de couverture** : le parc situé rue  
du Clos Guerrioux

**Maquette** : V. Lemerrier, graphiste à Quilly  
06 83 21 72 72 www.lunea-infographie.fr  
**Impression** : Le Sillon 02 40 58 91 24  
www.sillon.fr

## Le mot du Maire

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Je commence la rédaction de cet éditto avec enthousiasme et surtout plus de sérénité. Le retour à une vie normale semble être acté. La période estivale arrive et j'espère bien que nous allons tous pouvoir en profiter pleinement.

En ce qui concerne nos finances, nous venons d'adopter notre budget 2022. Celui-ci s'élève à 1 151 726 € en fonctionnement. Les dépenses en énergie et en alimentation (repas restaurant scolaire) sont en augmentation. Après plusieurs années sans augmentation, nous allons être obligés cette année de voter une légère hausse des tarifs de la cantine pour la rentrée de septembre.

Nous continuons nos travaux d'économie d'énergie, après avoir changé les huisseries de la salle polyvalente l'année dernière, nous allons cette année remplacer celles de la mairie. La chaudière de la mairie actuellement au fioul va être remplacée par une chaudière à pellets.

Nous travaillons actuellement sur un projet d'envergure pour notre petite commune. Il s'agit de l'agrandissement du restaurant scolaire ainsi que la 2<sup>e</sup> tranche de l'école qui accueillera les primaires. Nous avons commencé à ébaucher ce travail il y a quelques temps et pensons subir sans aucun doute quelques augmentations qui mettront peut-être en péril les deux projets. Si tel est le cas, il nous faudra choisir entre les deux et ce sera certainement le restaurant scolaire qui arrive à saturation que nous privilégierions.

Les amis de Planté organisent chaque premier samedi du mois un pique-nique sur le site de Planté avec une animation. J'ai participé au premier rassemblement le samedi 4 juin dernier. J'ai passé un agréable moment, nous avons écouté Jacqu'otte nous conter ses histoires dans sa roulotte pour le plaisir des petits mais aussi des grands. L'association vous attend nombreux lors de ces prochaines dates.

*Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.*

Valérie Gautier

Du 4 juillet au 27 août inclus

## Horaires d'ouverture de la mairie

- **Lundi au jeudi** : de 8 h30 à 12 h
- **Vendredi** : de 8 h30 à 12 h et de 13 h30 à 16 h30
- **Samedi** : fermée



**Mairie de Quilly** 10, rue de la Mairie 44750 QUILLY - 02 40 91 83 83

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie : [www.quilly.fr](http://www.quilly.fr)

### Le conseil municipal du 13 décembre 2021 après avoir délibéré approuve :

- La rémunération des agents recenseurs comme suit : 4 € par feuille de logement remplie + 80 € pour la prime de transport + 100 € de prime qualité et internet si le taux de retour par internet est au-dessus de 50 %.
- L'adoption du temps de travail annuel 1 607 heures pour la fonction publique sur la commune de Quilly.
- Les premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.
- L'abstention sur l'avis d'enquête publique du parc éolien Bouvron-Blain.

### Le conseil municipal du 21 février après avoir délibéré approuve :

Les subventions attribuées aux associations 2022 :

Association	Montant
ADAR d'Orvault	1 100 €
ADMR de Guenrouët	1 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guenrouët	527 €
Donneurs de sang Sainte-Anne-sur-Brivet/Quilly	200 €
Association régionale des mutilés de la voix de Nantes	100 €
Croix rouge française de Blain	500 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	250 €
Les Virades de l'Espoir de Campbon	250 €
Resto du cœur en Loire-Atlantique de Nantes	1 500 €
Secours catholique Loire-Atlantique de Nantes	250 €
Solidarité femmes en Loire-Atlantique de Nantes	300 €
AFSEP Association des sclérosés en plaques	150 €
France Adot en Loire-Atlantique	60 €
Les Eaux Vives	210 €
APF Association des Paralysés de France	500 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	300 €
FNATH Ass.des accidentés de la vie Estuaire,Retz et Sillon	50 €
UBCC (Union Brivet Campbon Chapelle-Launay) de Campbon	1 120 €
Gymnastique Saint Sauveur de Bouvron	100 €
Art Fest & Co de Quilly	500 €
Pause musique de Campbon	500 €
UNC Campbon-Quilly	200 €
AFM Téléthon - Délégation de Loire Atlantique	100 €
SPA de Loire-Atlantique	100 €
Ligue des droits de l'homme	100 €
La Mesnie du Sillon	80 €
Au Ras du Sol (chorale à Quilly)	300 €
<b>Total</b>	<b>10 347 €</b>



- La participation versée à l'école Sainte-Thérèse, dans le cadre du contrat d'association, de 34 601.93 €.
- L'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2 000 000 €.

- La nouvelle convention de POLLENIZ de destructions des nids de frelons asiatiques par un nouveau service de lutte VESP'Action. La commune s'engage à financer :
  - > Pour les interventions réalisées sur le domaine privé : un forfait de 50 € (le solde TTC de l'intervention restant à la charge du particulier lui sera directement facturé par l'entreprise prestataire).
  - > Les interventions réalisées sur le domaine public seront prises en charge à 100 % par la commune.
 La commune versera 300 € annuel pour le financement de la destruction de nids et le versement d'un forfait d'adhésion à VESP'Action de 325 € en 2022.

- L'avenant à la convention de fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire par la société Convivio, qui augmente ses tarifs compte tenu de la hausse des coûts alimentaires et des matières premières. Le prix du repas complet est passé de 2,08 € HT à 2,21€ HT depuis le 01/04/2022.

### Le conseil municipal du 22 mars après avoir délibéré approuve :

- Le compte administratif 2021 du budget principal :

Libellé	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		358 708,69 €		150 000 €
Opération	299 933,67 €	353 964,36 €	930 424,08 €	1 012 256,17 €
Résultat de l'année		54 030,69 €		81 832,09 €
<b>TOTAUX</b>	299 933,67 €	712 673,05 €	930 424,08 €	1 162 256,17 €
Résultat clôture		412 739,38 €		231 832,09 €

- Le compte de gestion 2021.
- L'affectation des résultats de fonctionnement 2021.
- Le vote des taux d'imposition 2022 :
  - > Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 40,22 %
  - > Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 62,02 %
- L'attribution d'une participation de 3 301,50 € au budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Le vote du budget primitif 2022 :
  - > Section de fonctionnement : Dépenses = 1 151 726 € Recettes = 1 151 726 €
  - > Section d'investissement : Dépenses = 673 714,97 € Recettes = 673 714,97 €
- La réalisation des travaux 2022 d'entretien d'élagage et broyage par la SARL Praud de Saint-Gildas-des-Bois pour 15 592 € HT et la clôture des derniers travaux constatés en début d'année 2022 par la SARL Orain de Quilly pour 5 577 € HT.
- Le programme d'aménagement de la voirie communale Rue du Bois Joli pour l'année 2022 évalué à 59 523.60 € HT par le maître d'œuvre.
- La convention d'utilisation des chemins nécessaires à l'accès avec les camions de transports et les engins de chantier aux lieux d'implantation du parc éolien.
- L'arrivée de Monsieur Jérôme Beaudoin au service technique/espaces verts/voirie de la commune suite au prochain départ de Monsieur Patrick Legentilhomme.

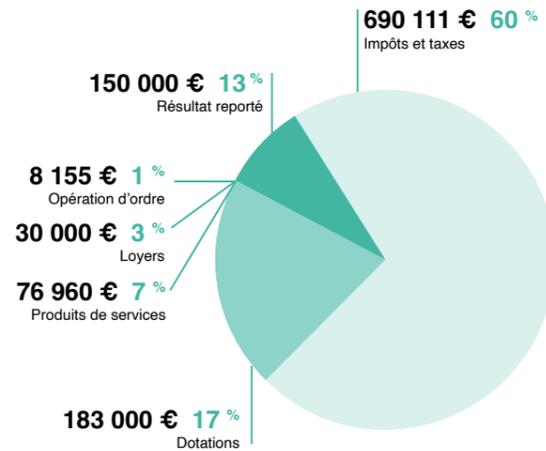


### Le conseil municipal du 11 avril après avoir délibéré approuve :

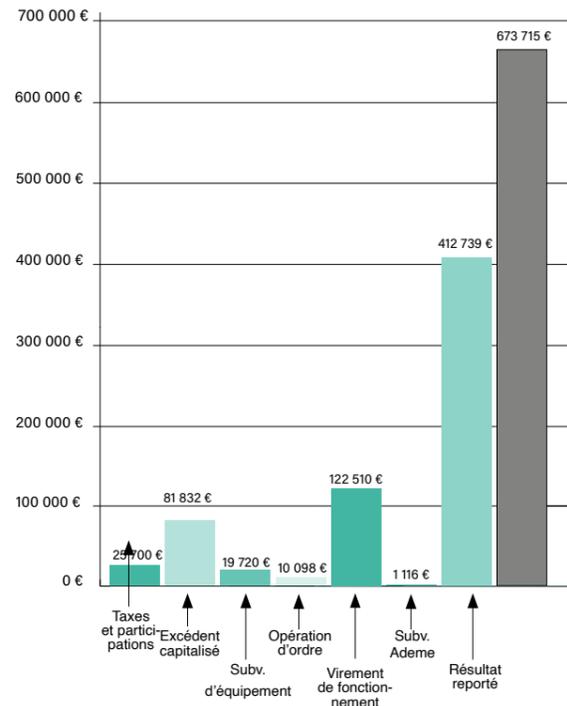
La convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Anne-sur-Brivet.

Le budget 2022

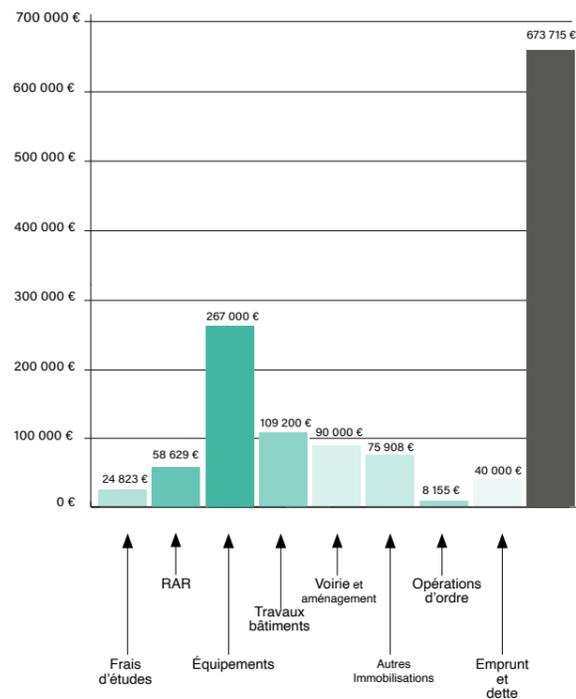
Fonctionnement : recettes budget primitif 2022



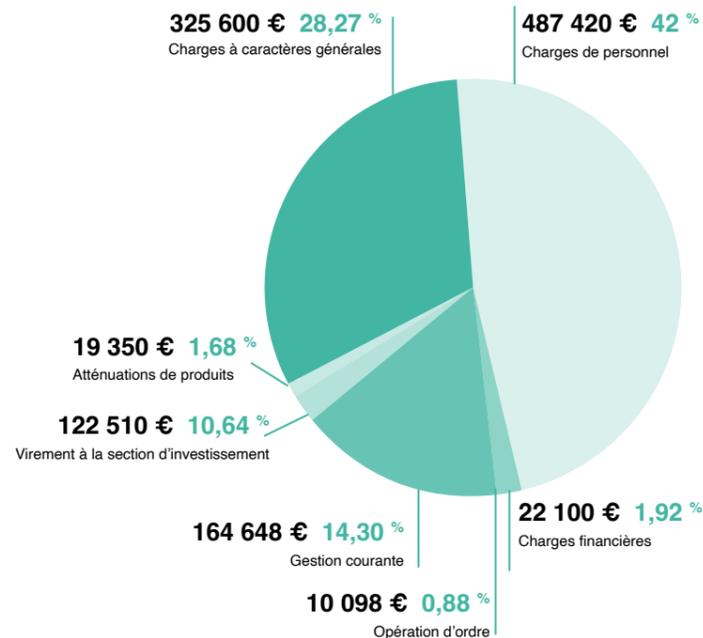
Recettes d'investissement 2021 : 673 715 €



Dépenses d'investissement 2022 : 673 715 €



Fonctionnement : dépenses budget primitif 2022



Vie locale

Consommons local !



Directement chez nos commerçants, artisans et producteurs :

BAR-ÉPICERIE L'ÉVASION

Ludovic Eyquard - 18, place de l'Église - 06 73 84 40 54  
 L'Évasion-101051528793186  
 Ouverture de l'épicerie : du lundi au vendredi : 8 h à 20 h ; le samedi : 9 h à 20 h ; le dimanche : 9 h à 13 h  
 Ouverture du bar : du lundi au jeudi : 7 h30 à 21 h ; le vendredi : 7 h30 à 1 h ; le samedi : 9 h à 1 h ; le dimanche : 9 h à 13 h.  
 Nouveau : loto et jeux à gratter.



BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Amandine et Jeffrey Leclerc  
 5, Grande Rue 02 40 88 14 35  
 boulangeriedequilly  
 Du lundi au dimanche : 6 h30 à 13 h30 et 15 h30 à 19 h30 - Fermé la journée du mercredi et le dimanche après-midi.

Le jeudi soir



MOMO PIZZA

Pizzas à emporter  
 Camion stationné devant l'église  
 06 67 02 60 15  
 Commandes à passer par téléphone avant 16 h30.

Le vendredi au petit marché (Parking de la mairie de 15 h45 à 18 h)

BOUCHERIE-CHARCUTERIE JAGU

(de Pont-Château)  
 02 40 01 61 56  
 boucheriejagu@orange.fr  
 www.boucheriejagu.fr



GAEC DE LA FERME DES PAILLES

Production et vente de légumes bio.  
 Vincent Brunet et Florent Cassard  
 78, Le Parc 07 66 15 49 69  
 fermedespailles  
 Vente à la ferme le vendredi (16 h30/19 h)  
 Vous pouvez toujours y retrouver des légumes de saison biologiques chaque semaine ainsi que du jus de pommes, de la bière et des œufs.



Cette année petite nouveauté, vous pourrez aussi y trouver tous les quinze jours (semaines impaires) de nouveaux produits bio et locaux :

- Des fromages, yaourts et viande de brebis de la ferme Laiguille Consoude située à Fégréac
- Des crêpes et galettes de la ferme de La Coulée située au Gâvre.
- Des poulets et pintades de la ferme « Les Poulets de Farinet » située à Fégréac.

LES 3 PETITES GRAINES

Vente de produits secs et de cosmétiques locaux  
 06 72 70 00 09  
 les3petitesgraines@gmail.com  
 les3petitesgraines

FROMAGER

(présent occasionnellement)  
 Wandrille Lambert  
 06 14 59 50 45



## ■ Être informé des actualités

**Panneau pocket informe et alerte les habitants** : la commune met à disposition de ses habitants l'application Panneau Pocket. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone portable ou votre tablette numérique. Par cet outil très simple, elle souhaite informer les citoyens de l'actualité des services municipaux et alerter la population en cas de risques majeurs.

Cette application gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.



## ■ Rappel règle de circulation

Il a été constaté que les sens interdits installés rue du Clos Guerrioux (rue du gymnase) et rue de l'Église (sortie du parking) n'étaient pas respectés. Nous vous rappelons que circuler en sens interdit est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>e</sup> classe soit un montant forfaitaire de 135 €, ainsi que de 4 points retirés sur votre permis de conduire. Merci à tous de veiller au respect du code de la route.



Rue de l'église



Clos Guerrioux

## ■ Les déchets verts : brûlage et dépôt dans les fossés interdits

Au-delà des troubles de voisinages générés par la fumée et les odeurs, le **brûlage des déchets verts est strictement INTERDIT** et porte atteinte à la qualité de l'air, à la santé de l'homme et à l'environnement. Ces feux représentent un risque important d'incendie notamment en période de sécheresse. Pour rappel, brûler vos déchets vous expose à une contravention de 450 € (art. 131-13 du code pénal).

De plus, nous vous rappelons que les **dépôts de tonte de pelouse sur les bas-côtés des routes et dans les fossés sont également INTERDIT !**

Toute personne qui produit des déchets (branches, tailles des haies, tonte de la pelouse...) se doit d'en assurer son élimination en se rendant en déchetterie ou en les conservant chez soi en procédant à du broyage par exemple (location de broyeurs possible via les loueurs conventionnés par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon).

### Précision importante sur la taille des haies :

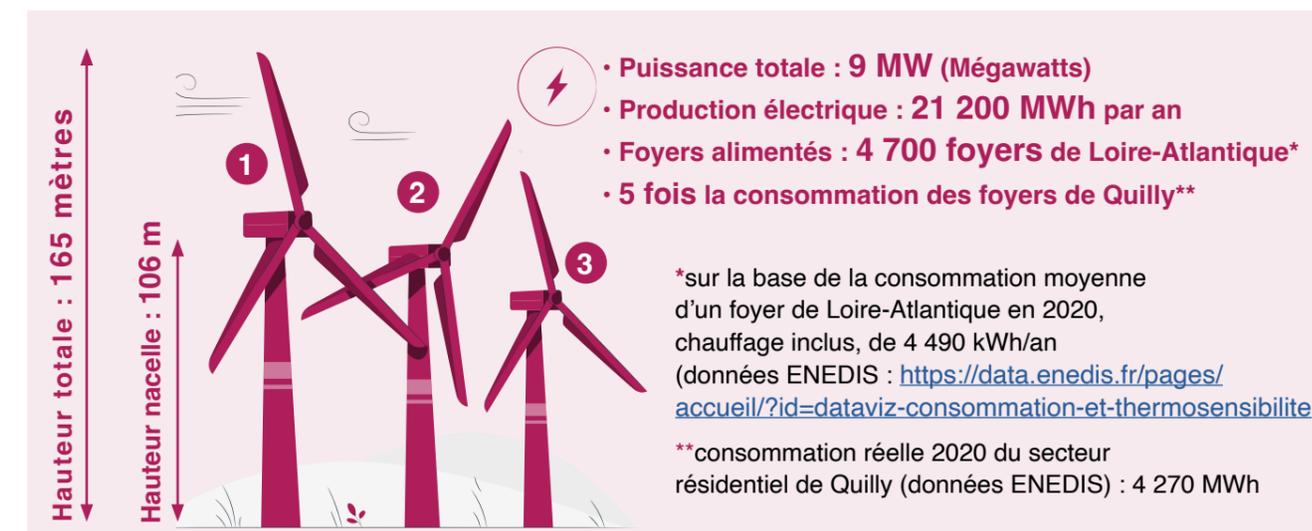
À partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Ainsi, pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, et tout en restant cohérent avec les règles de la Politique Agricole Commune (PAC), l'Office français de la biodiversité recommande de **ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet**.

L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

## ■ Projet éolien

Initié en 2009 avec un premier soutien des élus et des propriétaires fonciers, le projet de parc éolien de Quilly a reçu ses autorisations de construction et d'exploitation en juillet 2015, après plusieurs années d'études techniques et environnementales, paysagères et acoustiques.

Une fois la validité de ces autorisations confirmées par la justice en août 2021, le feu vert est donné pour la construction des **3 éoliennes** sur Quilly qui débutera dès 2022, **avec une fin de construction du parc éolien prévue pour la fin d'année 2023**.



## Démarrage du chantier cet automne

Quelques études de terrain restent à mener cet été pour préparer le démarrage du chantier : étude de la structure des sols, recensement des haies, relevés topographiques.

**Les premiers travaux débuteront en octobre 2022** avec la pose du réseau électrique enterré, le terrassement des plateformes des éoliennes, le renforcement de certaines voies communales et la création de virages temporaires pour permettre aux engins d'accéder au chantier.

En début d'année 2023, les fondations des trois éoliennes seront réalisées, en excavant la terre pour poser un ferrailage puis couler le béton nécessaire pour ancrer les éoliennes dans le sol. A la fin de vie du parc éolien, ces fondations seront entièrement retirées et les terrains seront restitués dans leur état d'origine.

En mars 2023, le chantier s'arrête pour ne pas perturber la période de reproduction et de nidification des oiseaux. C'est pendant l'été 2023 que le chantier reprendra avec l'acheminement des mâts, nacelles et pales des éoliennes sur le site, suivi de leur montage. Les trois éoliennes sont prévues pour être opérationnelles en décembre 2023, et commencer leur production d'électricité renouvelable pendant 25 ans.

Après la fin du chantier, les **mesures de compensations environnementales** prévues dans l'autorisation préfectorale du projet seront mises en place : plantation d'au moins 450 mètres de haies, revalorisation d'un hectare de zones humides, contrôle du respect de la réglementation acoustique, suivi de la mortalité des oiseaux et chauve-souris...





### Nouvel employé au service technique

Toute la Municipalité souhaite la bienvenue à Monsieur Jérôme Beaudoin en tant que nouvel agent des services techniques de notre commune en remplacement de Monsieur Patrick Legentilhomme.

### Recensement des artisans de la commune



La municipalité invite tous les artisans de la commune à venir en mairie présenter leur activité et mettre à jour leurs coordonnées. Cela permettra d'actualiser les informations données aux habitants de Quilly.

### Capture des chiens en divagation et placement en chenil

Ces dernières années, la présence de chiens en divagation dans notre commune est devenue un problème récurrent, tant au niveau de la salubrité publique (poubelles renversées, sacs éventrés) que de la sécurité. En effet, de nombreux incidents pourraient être évités sur les voies de circulation si ces animaux étaient surveillés.

Nous vous rappelons que les propriétaires sont responsables de leurs animaux, et qu'en cas d'accident causé aux personnes comme aux autres animaux, ils s'exposent à des poursuites pénales. Par ailleurs, l'identification des chats et des chiens est obligatoire.

Pour lutter contre ce problème toujours plus croissant qui mobilise du temps et des finances communales, le conseil municipal, par délibération en date du 24 juin 2019, a voté la signature d'une convention avec l'association Anim'toit de Prinquiau pour un montant de 1.25 €/habitant.

Les animaux retrouvés en divagation ne seront restitués qu'après paiement des frais de fourrière :

- Prise en charge : 25 €,
- Taux de de base pour la journée : 10 €,
- Pose d'une puce d'identification si inexistante : 60 €

Si un animal est capturé blessé, il sera déposé dans la clinique vétérinaire partenaire la plus proche et les frais des soins seront facturés au propriétaire.



### Déjections canines : une question de civisme

La municipalité a constaté une recrudescence des déjections canines sur les voies publiques et les espaces verts de notre commune. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.



Il est demandé aux propriétaires de veiller au ramassage des déjections de leurs animaux, car nous l'avons tous vécu, se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans, ce n'est vraiment pas agréable.

Sachez que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire ! Il s'agit d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe punie d'une amende forfaitaire de 135 €.

Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des Quilliens qui sera préservé.

### Dépôts sauvages

Nous constatons encore trop souvent des dépôts sauvages sur la commune. Notre cadre de vie est notre quotidien et il appartient à chacun d'entre nous de le respecter. Mais sans le concours de tous les habitants, les efforts sont vains. Nous vous rappelons que les dépôts sauvages de déchets sont strictement interdits et sont passibles de sanctions pénales (article R.633-6 du code pénal). Merci à tous de veiller à ce que Quilly continue d'être une commune propre où il fait bon vivre.

### Décorations de la commune printemps/été

Comme chaque année les bénévoles, les agents communaux et les élus œuvrent pour embellir votre été sur la commune. Ils ont de nouveau innové et travaillé de longues heures pour réaliser tous les décors sur le thème de Joe Bar Team que vous avez pu découvrir place de l'Église.

La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur investissement et leurs idées !



Si vous désirez rejoindre nos bénévoles et participer à la réalisation des prochains décors, merci de prendre contact avec la Mairie au 02 40 91 83 83.



## ■ Pique-niques à Planté

L'Association Les Amis de Planté organise cet été des Pique-niques le 1<sup>er</sup> samedi des mois de juin, juillet, août et septembre.

Le but étant de recréer un lien entre les habitants et de se retrouver tous âges confondus au grand air. C'est également l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le Site de Planté avec toutes ses richesses légendes, plantes...

- **En juin** : contes en roulotte pour petits et grands par Jacqu'otte, et grands jeux ;
- **En juillet** : Rémi vous proposera une initiation à la marche nordique ;
- **En août** : une découverte botanique sera organisée avec Hermann de 14h à 16h ;
- **En septembre** : organisation de grands jeux.

L'association vous présentera un aveu de 1468 évoquant la Chapelle Notre Dame de Planté, document provenant des archives départementales.

Tous à Planté avec table, chaises et votre chapeau !



## ■ 2 500 arbres plantés à Quilly en deux jours !



En novembre dernier, une famille du village du Parc, avec l'aide d'une soixantaine de voisins, amis et collègues, a planté 2 500 arbres, des chênes, des châtaigniers, des bouleaux, des merisiers, des alisiers, du houx, des charmes... sur un terrain agricole privé de la commune. Certains arbres atteindront leur maturité dans 120 ans ! L'objectif est de reboiser le lieu et d'y faire revenir la faune et la flore. Cette initiative a été soutenue par la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique et l'association reforestation. Si vous souhaitez vous lancer dans un projet similaire, plus d'infos au **06 83 21 72 72**.

## Inscriptions - Rentrée scolaire 2022/2023

**Procédure d'inscription pendant les vacances d'été** : pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en Mairie : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h. Ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Pièces à joindre (hors cas particulier) : **livret de famille, carnet de santé et justificatif de domicile.**

**Déménagement** : en cas de départ de la commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.



## ■ Restauration municipale

**Afin de pouvoir gérer au mieux la quantité de repas commandés et en limiter le gaspillage, depuis quelques années, un système de réservation permet d'avoir le choix de réserver les repas à l'année ou à la semaine.**

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions et les absences doivent s'effectuer en Mairie :

### • La réservation à l'année

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent tous les jours ou à des jours fixes tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue sur une fiche annuelle. La mairie doit être avertie de tout changement pouvant survenir au cours de l'année (En cas d'absence non signalée, le repas est facturé).

**À NOTER** Pour ce type de réservation nous vous demandons de bien vouloir déposer votre fiche annuelle à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie **au plus tard le mardi 5 juillet.**

### • La réservation à la semaine

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent régulièrement ou ponctuellement mais dont les présences ne peuvent être planifiées sur l'année. L'inscription s'effectue sur un ticket à remettre chaque semaine à l'enseignant : le jeudi pour la semaine suivante uniquement hors vacances scolaires (et non pas pour plusieurs semaines).

**À NOTER** Pour ce type de réservation concernant la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée scolaire 2022-2023, nous vous demandons de bien vouloir déposer vos tickets à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie **au plus tard le vendredi 19 août.**

### • Les imprévus

En cas d'imprévu, des repas pourront cependant être servis aux enfants dont la famille aura prévenu la



Mairie la veille **avant 9h30** (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

### • Les absences

Toute absence prévue doit être signalée en Mairie au plus tard la veille **avant 9h30** (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

En cas de maladie, il est rappelé que l'absence doit être signalée auprès de l'accueil de la Mairie avant 9h30 pour une absence le jour même.

En cas d'absence non signalée ou si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

### Augmentation du prix des repas

Le prix des repas servi aux enfants des maternelles et des primaires des deux écoles de Quilly avait été fixé à 3.55€ en septembre 2019 et n'avait pas augmenté depuis.

Après la hausse appliquée par la société de restauration en avril dernier et le montant des charges de service restant à la charge de la collectivité (1.43€ par repas), le Conseil Municipal a décidé de fixer **le prix du repas à 3.65€ pour les familles à compter de la rentrée de septembre 2022.**

## ■ Une année pleine de projets solidaires à l'école Sainte-Thérèse

L'année se termine à l'école Sainte-Thérèse avec des projets passés et à venir.

L'école a obtenu le label « éco-école » sur le thème des déchets l'an passé. Elle continue à recycler papier, piles, téléphones portables et cartouches d'encre d'imprimante. Une demande de labélisation sur l'eau est en cours. Le thème de l'eau retenu cette année a amené les élèves à participer à plusieurs projets tels que le suivi du bateau « initiative cœur » lors de la transat Jacques Vabres, la participation à un concours de dessin. Ce dernier projet a permis à la classe maternelle de remporter un aquarium et tout l'équipement nécessaire.

La classe des CP/CE1 s'est lancée dans le défi proposé par la ligue contre le cancer sur le thème de l'alimentation.

La classe des CE2, CM1, CM2 a étudié l'eau sur la commune de Quilly et sur le bassin versant du Brivet au travers de diverses animations et sorties organisées tout au long de l'année par le SBVB (Syndicat du Bassin Versant du Brivet).



Comme chaque année, l'école favorise aussi le développement de la culture artistique notamment en invitant des intervenants. L'association musique et danse anime des séances de chant choral pour les élèves de la grande section au cm2. Les élèves ont pu montrer l'étendue de leur talent lors du spectacle de Noël. Une fresque a été réalisée par les enfants fin mai sur le mur extérieur de l'école. La société The Feebles a permis à ce beau projet de voir le jour.



La culture littéraire a pris une place importante dans les apprentissages avec l'écriture d'un livre au sein de chaque classe. Ce défi permettra peut-être à une des classes de se voir publier dans le cadre du concours « c'est notre livre ».

Tout au long de l'année, les enfants se sont aussi investis dans des projets solidaires et des projets éco citoyens. Ils ont ainsi participé à des temps forts comme « nettoyons la nature », « la journée mondiale de l'eau » ou encore la course solidaire afin de récolter des dons pour l'association « mécénat chirurgie cardiaque ».

Les familles ont été aussi sollicitées lors de la collecte de piles. Le poids des piles et petites batteries collectées par les élèves sera converti en dons par Batribox pour financer une mission d'électriciens sans frontières qui permettra d'améliorer les conditions de vie de la communauté Huarpe, grâce à l'accès à l'électricité et à une eau non polluée.

L'année se terminera par les traditionnelles sorties scolaires. Les élèves de maternelle iront à l'Océarium du Croisic. Les CP/CE1 feront une visite du sous-marin et du paquebot à la base sous-marine de Saint-Nazaire. Quant aux CE2/CM1 /CM2, ils iront à Kérhinnet rencontrer les autres classes participantes au projet « sur le chemin de l'eau ». L'année se clôturera sur la kermesse prévue le 26 juin.

Un grand merci à l'OGEC, aux parents et aux enfants sans qui tous ces beaux projets ne pourraient avoir lieu.

Pour information, les inscriptions se font tout au long de l'année auprès de Madame Billy en laissant un message au **02 40 88 14 34** ou un mail sur [ec.quilly.ste-therese@ec44.fr](mailto:ec.quilly.ste-therese@ec44.fr). Pour plus d'info n'hésitez pas à consulter notre site [ecolesaintetheresequilly.fr](http://ecolesaintetheresequilly.fr)

## ■ École publique Arc-en-ciel

### Temps forts de l'année scolaire à l'école de l'Arc-en-ciel

Cette année scolaire 2021/2022 se déroule sous le signe des économies d'énergie. Plusieurs défis ont été proposés aux élèves et des journées thématiques ont vu le jour comme la journée de la taupe ou la journée de la gourde. Ce projet porté par toutes les classes s'est concrétisé par l'événement de clôture au Zénith le 17 mai.

D'autres événements ont permis de fédérer l'école malgré la crise sanitaire. Par exemple, les élèves de cycle 3 grâce au projet Musique et Danse préparent un spectacle intitulé « Je chante la nature ! ». Les trois classes d'élémentaire se sont initiées au rugby. Une rencontre inter-école aura lieu le 17 juin prochain.

Les maternelles ont participé à une sortie culturelle en mai à Nantes pour découvrir les Machines de l'Île et l'exposition du jardin des plantes. Nous terminerons cette année scolaire dans la bonne humeur le samedi 2 juillet pour les portes ouvertes et la fête de l'école.

### Les délégués



Journée de la taupe !  
(On éteint les lumières)

## ■ Les P'tits Dynamiques

Pendant cette année scolaire qui arrive bientôt à sa fin, les enfants ont pu chaque jour vivre des temps d'activités variés : activités manuelles, artistiques, activités jardinage, scientifiques, jeux symboliques et jeux de construction, jeux à l'extérieur... Les enfants ont également pu faire leurs devoirs sur le temps périscolaire ou se reposer.



Les enfants sont accueillis aux P'tits Dynamiques le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h15 et jusqu'à 19h00 après l'école. Pour les plus matinaux, il est possible de prendre le petit-déjeuner sur place (petit déjeuner fourni par les familles, goûter à 16h30 fourni par l'accueil périscolaire).

Les inscriptions à l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 sont ouvertes. N'hésitez pas à nous contacter par email à l'adresse [lespetitsdynamiques@lespep44-49.org](mailto:lespetitsdynamiques@lespep44-49.org) ou par téléphone au **02 40 91 88 08** pour plus d'informations.

L'équipe des P'tits Dynamiques vous souhaite à tous et toutes un très bel été !

# Quilly en photos



■ Concert de la chorale « Au ras du sol » qui a eu lieu à l'église de Quilly le 27 mars



■ Les bénévoles du Don du sang lors de la collecte du 28 avril



## La municipalité

■ Commémoration du 8 mai



■ Animation-dégustation d'huîtres du 10 avril

La dégustation d'huîtres organisée le dimanche 10 avril dernier par le Comité des Fêtes de Quilly accompagnée par les animations de la Compagnie Balbaboum, a eu beaucoup de succès auprès des petits et des grands.

Si vous avez des envies, des idées d'animation pour la commune et si vous désirez rejoindre Le Comité des Fêtes de Quilly, merci de prendre contact avec Monsieur Stéphane Veillé au **06 37 24 34 29** ou par mail à l'adresse [comitefetesquilly@gmail.com](mailto:comitefetesquilly@gmail.com)



■ Le Marché de Printemps organisé par l'association Art'Fest&Co le 14 mai à la Chapelle de Planté

■ Déchets

Déchèterie de Campbon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Matin</b>	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
<b>Après-midi</b>	13h30-17h30	Fermé	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	14 h-18h

Plate-forme de compostage des déchets verts de Campbon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Hiver</b> (1/11 au 31/03)	9h-12h / 14 h-17h	14h-17h	9h-12h / 14 h-17h	14 h-17h	9h-12h / 14 h-17h	9h-12h / 14 h-17h
<b>Été</b> (1/04 au 31/10)	9h-12h / 14 h-18h	14h-18h	9h-12h / 14 h-18h	14h-18h	9h-12h / 14 h-18h	9h-12h / 14 h-18h

Déchèterie de Savenay

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Matin</b>	9h-12h	9h-12h	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-18h
<b>Après-midi</b>	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermé	13h30-17h30	

Aire de déchets verts de Malville

	Lundi	Mardi
<b>DU 01/04 au 31/10</b>	9h-12h / 14 h-17h	9h-12h / 14 h-17h



**RAPPEL : Vous avez un accès illimité aux déchèteries sur présentation de votre carte.**



**La collecte amiante liée** *En déchèteries en 2022*

La collecte d'amiante sur les déchèteries est strictement réservée aux particuliers

**Dates de collecte sur Savenay**

- > 24 au 29 janvier > 28 février au 5 mars
- > 4 au 9 avril > 9 au 14 mai
- > 13 au 18 juin > 18 au 23 juillet
- > 22 au 27 août > 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre
- > 31 octobre au 5 novembre
- > 5 au 10 décembre

**Dates de collecte sur Saint Etienne de Montluc**

- > 18 et 19 mars
- > 3 et 4 juin
- > 23 et 24 septembre
- > 16 et 17 décembre

Inscription préalable obligatoire auprès du service environnement. Les déchets doivent être impérativement emballés (30m au sac).

**Collecte des pneus en 2022** *8 pneus par foyer*

Déchèterie de Savenay **Mars**: vendredi 11 et samedi 12  
**Septembre**: vendredi 16 et samedi 17

Déchèterie de Saint Etienne de Montluc **Mai**: vendredi 20 et samedi 21  
**Décembre**: vendredi 2 et samedi 3

**Pneus acceptés**

- > Véhicules légers > Motocyclettes
- > Pneus non souillés, et non remplis d'eau/terre

**Pneus refusés**

- > Pneus d'ensilage, agricoles
- > Poids lourds, Travaux publics, interdit pour les professionnels

■ Bibliothèque

Cet été, la bibliothèque est le lieu idéal pour se retrouver en famille ou entre amis ! Envie de jouer, d'apprendre, de faire de nouvelles expériences ou de vous évader ? Voici le programme des activités !

**Découverte jeux vidéo** : Parce que le jeu vidéo n'est pas seulement une affaire d'experts, nous proposons aux parents et à leurs enfants de venir découvrir cet univers riche et complexe ! Inscription par famille de 2, 3 ou 4 personnes. Samedi 9/07 et mercredi 13/07 de 14h à 16h30.

**Paul et pierres à Planté** : Place aux archéologues sur le site de la Chapelle Planté ! Fossiles, minéraux et histoire des lieux vous seront présentés par l'Association nantaise Pierres et Fossiles et les Amis de Planté. Dès 16h, venez écouter le conteur gallo, Paul Ablin qui sera accompagné de ses musiciens.

Vendredi 12 août à partir de 14h. En partenariat avec l'office de tourisme Estuaire et Sillon.

**Minecraft à la carte** : que diriez-vous d'une petite balade dans le village de Quilly version Minecraft ? Cela est désormais possible grâce à l'institut géographique national. À travers ce monde virtuel, retrouvez les bâtiments, les rues, le relief et les espaces naturels qui font notre beau village ! En accès libre sur ordinateur aux horaires d'ouverture.



**Prêts d'été... prêts doublés !** Du 14 juin au 3 septembre, empruntez deux fois plus de documents deux fois plus longtemps soit 16 imprimés, 4 DVD, 4 CD pour 6 semaines !

**Jeux de société** : de deux à quatre joueurs, découvrez plus de dix nouveaux jeux en accès libre, sur les horaires d'ouverture (à partir de 3 ans).

+ d'infos



[www.mediathèques.estuaire-sillon.fr](http://www.mediathèques.estuaire-sillon.fr) - 02 40 56 68 00

HORAIRES D'OUVERTURE

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h30 à 12h30
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h

## ■ Transports scolaires 2022-2023 : ouverture des inscriptions en ligne depuis le 8 juin !

Les inscriptions et les réinscriptions au service de transports scolaires ne se font pas de manière automatique et doivent être renouvelées chaque année scolaire uniquement à partir du site [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr).

Pour la rentrée scolaire 2022, les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 19 juillet**. Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (affectation tardive, déménagement, changement de situation familiale).

Pour les renouvellements d'inscription, la carte de transport, à puce, reste la même et est à conserver d'une année sur l'autre. Elle est rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant et de votre paiement.

Pour les nouvelles inscriptions, les titres de transport seront adressés fin août par voie postale aux familles si le paiement a bien été effectué.

Les tarifs sont maintenus à l'identique et les horaires seront consultables sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr) à partir du **22 août 2022**.

**+ d'infos** Rendez-vous sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr) ou contacter le service Mobilités-Déplacements de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon au **02 40 56 80 69**.



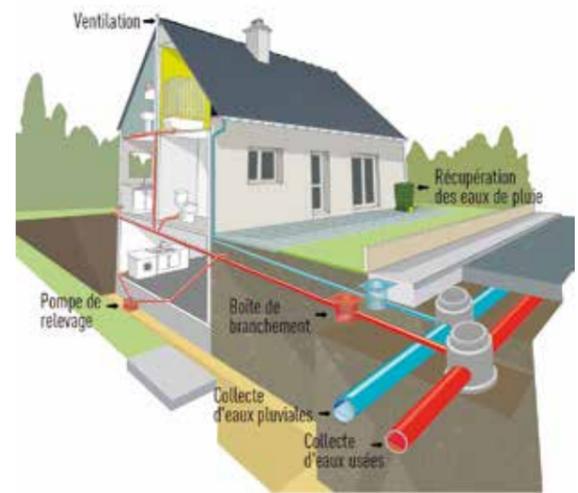
## ■ Syndicat Mixte d'Assainissement du Haut Brivet

L'entretien de nos équipements d'assainissement une priorité pour les années à venir.

Pour mémoire, le Syndicat Mixte d'Assainissement du Haut Brivet assure la compétence assainissement collectif sur un territoire constitué des communes de : Campbon, Quilly et Sainte-Anne-sur-Brivet.

Le SMAHB assure la collecte et le traitement d'environ 1500 usagers répartis sur 2 intercommunalités distinctes (Le Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois et Estuaire et Sillon). Il est équipé d'une station d'épuration située à Sainte-Anne-sur-Brivet dimensionnée pour collecter en plus des usagers, les effluents d'un industriel situé sur la commune de Campbon. Sa capacité de traitement totale est d'environ 36 250 équivalents habitants et son réseau de collecte représente un linéaire d'environ 42 km.

Une part importante de ce patrimoine a plus de trente ans et demande à être entretenue afin d'assurer la conformité et la qualité du service dans les années futures. La gestion des eaux parasites et d'infiltration générées par un réseau vieillissant ou par des raccordements non conformes pourraient à terme remettre en cause la qualité du traitement.



C'est pourquoi dans les années à venir la priorité sera donnée à la rénovation du réseau et à l'entretien des outils d'assainissement afin d'assurer la conformité du traitement des eaux collectées. Les budgets alloués à ces travaux futurs ne nous permettront pas de prévoir de nouvelles extensions de réseaux à moyen terme, excepté pour les projets d'aménagement (création de lotissements). Conscients de l'intérêt que vous portez à ce service, soyez assuré que tout est mis en œuvre pour répondre au mieux à vos attentes.

**Contact** [smahb@sasbrivet.fr](mailto:smahb@sasbrivet.fr) - **02 40 70 47 46**

## ■ PLUI : Plan local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de communes Estuaire et Sillon est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'engagement d'une procédure d'élaboration du PLU intercommunal a été décidé par délibération du 3 février 2022 et constitue une nouvelle étape dans la construction du territoire d'Estuaire et Sillon.

### Objectifs poursuivis :

Un territoire d'accueil entre la métropole nantaise et l'agglomération nazairienne qui répond aux besoins :

- Par la prise en compte des objectifs de répartition géographiquement équilibrée pour un accueil adapté et cohérent entre les zones urbaines et rurales ;
- Par une réponse ciblée en matière de mobilité ;
- Par une diversité des fonctions urbaines et rurales ;
- Par la prise en compte des objectifs d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques et d'inclusion des populations.

### Un développement équilibré et mesuré :

- Par la prise en compte des problématiques de renouvellement urbain, de développement urbain et rural maîtrisé, de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- Un PLUi qui répond à la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ;
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.

### Un patrimoine préservé et des paysages sauvegardés entre Sillon, plateau et marais :

- Par la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- Par un PLUi qui met l'accent sur la qualité urbaine, architecturale et paysagère ;
- Par la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et des espaces verts ;
- Par la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

### La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement en lien avec le Plan Climat-Air-Énergie d'Estuaire et Sillon :

- Par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;
- Par l'intégration et la prise en compte du risque inondation lié notamment à l'estuaire de la Loire dans le document d'urbanisme.

### Modalités de concertation : Les modalités de concertation s'organisent de la manière suivante :

- L'INFORMATION :
  - > Mise en œuvre d'un site internet dédié au PLUi ;
  - > Par voie d'affichages dans les mairies des communes d'Estuaire et Sillon ;
  - > Par l'utilisation des supports de communication utilisés par les communes (journaux municipaux, sites internet des communes...)
  - > Par voie de presse locale aux étapes clés de la procédure.

- L'ÉCHANGE ET LE DÉBAT :
  - > Par l'organisation de réunions publiques qui seront définies aux deux grandes étapes de l'élaboration du PLUi soit :
    - La présentation des grands objectifs du PLUi ;
    - La présentation de l'avant-projet avant arrêt.

- L'ÉCOUTE :
  - > Par la mise à disposition d'un registre de concertation électronique et d'une adresse mail dédiée au projet : [plui@estuaire-sillon.fr](mailto:plui@estuaire-sillon.fr)
  - > Par la mise à disposition, au siège d'Estuaire et Sillon et dans chacune des mairies des communes, de registres de concertation destinés à recueillir les observations et propositions du public [www.registre-numerique.fr/elaboration-du-plui-d-estuaire-et-sillon](http://www.registre-numerique.fr/elaboration-du-plui-d-estuaire-et-sillon) ;
  - > Par la possibilité d'adresser ses observations et propositions par écrit à M. le Président : 2 boulevard de la Loire 44260 Savenay.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet, depuis la délibération de prescription jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et qui tirera le bilan de la concertation. Le projet de PLUi arrêté sera ensuite soumis à enquête publique.

## Conseil Habitat en Estuaire & Sillon : « Pour vous guider dans les travaux de votre logement »

Une porte d'entrée unique, gratuite et accessible à tous pour connaître et bénéficier d'une offre complète de services et conseils pour son logement. C'est ce que propose la Communauté de Communes Estuaire et Sillon grâce à ce nouveau service.

Le principe de Conseil Habitat ? Un conseiller joignable par téléphone pour répondre dès l'idée de son projet ou de son besoin, aux questions relatives à son logement.

### Conseil Habitat, c'est :

- Un premier niveau de conseil et d'orientation sur l'habitat (adaptation, conseil juridique ou architectural, rénovation, installation photovoltaïque...).
- Un accompagnement de proximité pour faciliter votre projet.
- Un interlocuteur privilégié pour répondre à vos questions concernant votre habitat. Il vous orientera directement vers le ou les dispositifs les mieux adaptés et vous conseillera dans vos démarches financières.
- Un programme d'animations en lien avec les communes sur la rénovation énergétique, l'adaptation des logements et la mise en location de logement

### Conseil Habitat : pour quelles questions ?

- Conseil habitat est à même de conseiller et d'orienter sur les questions liées à l'habitat, parmi lesquelles :
- « Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation ou changer votre chaudière ? »
  - « Vous vous interrogez concernant la location d'un logement ? »
  - « Vous souhaitez accéder à la propriété mais voulez vérifier vos capacités d'emprunt et obtenir des conseils neutres et gratuits ? »
  - « L'extension de votre maison ? »
  - « La modification de votre salle de bains pour l'adapter à votre état de santé ? »
  - « Vous voulez mettre en place des panneaux solaires sur votre logement ? »

### Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires occupants ou bailleurs.
- Nouveaux arrivants et locataires.

**Nouveau service**

**+ d'infos**

Le service est disponible par téléphone lors de permanences :

- Mardi : 10 h à 12 h 30
- Mercredi : 14 h à 17 h 30
- Jeudi : 11 h à 14 h

**06 33 51 05 77**

[habitat@estuaire-sillon.fr](mailto:habitat@estuaire-sillon.fr)

**Des rendez-vous seront possibles à la Communauté de Communes ou en communes en fonction des besoins.**




## Les Restos du Cœur

- **Saint-Gildas-Des-Bois**  
La Ferme École  
**02 40 01 50 53**  
[ad44.saint-gildas@restosducoeur.org](mailto:ad44.saint-gildas@restosducoeur.org)  
Distributions : tous les vendredis de 9 h à 11 h  
Les inscriptions ont lieu pendant les distributions
- **Savenay**  
2, Bd des Acacias  
**09 80 94 81 16**  
**06 64 40 12 67**  
[ad44.savenay@restosducoeur.org](mailto:ad44.savenay@restosducoeur.org)  
Du 1<sup>er</sup> juin au 25 août distributions les jeudis des semaines paires, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
À compter du 1<sup>er</sup> septembre distributions tous les jeudis aux mêmes horaires.
- **Pont-Château**  
7, allée du Brivet (face à l'Intermarché)  
**09 81 24 89 86**  
[ad44.pontchateau@restosducoeur.org](mailto:ad44.pontchateau@restosducoeur.org)  
Distributions : tous les jeudis de 13 h à 16 h  
Les inscriptions ont lieu pendant les distributions

## Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement est obligatoire à partir des 16 ans et doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire.

- La démarche s'effectue auprès de la mairie de votre lieu de domicile en fournissant les documents suivants :
- **Pièce d'identité** justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité),
  - **Livret de famille.**

Sachez que la démarche est désormais possible en ligne en vous connectant au site [majdc.fr](http://majdc.fr).





## Plan canicule

### Inscription sur le registre

La Mairie rappelle à toutes les personnes âgées, isolées, invalides ou fragilisées par la maladie, qu'elles peuvent demander à être inscrites sur le fichier communal de recensement dans le cadre du plan canicule.

Cette demande peut être faite sur simple appel en appelant l'accueil de la mairie au **02 40 91 83 83** pendant les heures d'ouverture. Cette inscription permet de bénéficier d'une surveillance particulière de la municipalité.

Dans tous les cas, si le plan canicule est déclenché, il est vivement recommandé de suivre les conseils sanitaires émis par les médias : **un numéro vert gratuit « canicule info service » est à disposition, de 8 h à 20 h au 0 800 06 66 66.**



Journée Défense et Citoyenneté

## L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans  Je m'inscris en quelques clics  Je m'informe de A à Z

**RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR**



## La conciliation

Lorsqu'un différend existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au conciliateur de justice est une solution simple, rapide, gratuite et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable.



### 1 Qui est le conciliateur ?

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

- C'est un auxiliaire de justice bénévole qui a prêté serment ;
- Il est nommé par le premier président de la cour d'appel, sur proposition du juge d'instance.

Son seul rôle est de faciliter l'obtention d'un compromis entre deux parties en litige et de formaliser ce compromis, dans une totale impartialité et en veillant à ce que le compromis obtenu soit le plus équitable possible.

### 2 Quel est le champ de compétences du conciliateur ?

Le conciliateur de Justice intervient dans de nombreuses affaires : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen, servitudes, nuisances...), différends entre propriétaires et locataires, problème de copropriété, contestation d'une facture, etc.

Par contre, le conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits d'état civil, de droit de la famille et avec l'administration.

### 3 Comment saisir le conciliateur ?

- De votre propre initiative, vous sollicitez le conciliateur de Justice pour le règlement de votre différend. Pour prendre rendez-vous, contactez votre mairie ou consultez le site [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr).
- Par délégation du juge pour une tentative préalable de conciliation.

### 4 Comment se déroule la conciliation ?

Après avoir été saisi, le conciliateur de justice vous invite, ainsi que votre adversaire, à se présenter devant lui. Toutefois ce dernier est libre de ne pas répondre à cette invitation.

Au cours de cette réunion, le conciliateur écouterait les parties et les aiderait dans la recherche d'une solution de compromis respectant les intérêts de chacun. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix.

### 5 Comment parvenir à un accord ?

Si un compromis est trouvé avec votre adversaire, le conciliateur de Justice peut le constater par écrit, même en cas de conciliation partielle. Il dresse alors un constat qu'il déposera auprès du tribunal d'instance. Ce document indiquera brièvement l'objet du litige et la solution acceptée. Vous-même et votre adversaire devez signer ce constat. Vous en recevrez chacun un exemplaire.

La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit. Le conciliateur en conserve un exemplaire.

Ce constat d'accord a valeur de contrat et engage les parties signataires l'une envers l'autre. De plus, pour obliger au respect de l'accord et le rendre opposable à des tiers, l'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge d'instance afin qu'il lui confère force exécutoire, sauf si l'autre partie s'y oppose. Vous pourrez ainsi en obtenir l'exécution, au besoin avec l'aide d'un huissier de Justice.

Le conciliateur de Justice n'a pas les pouvoirs d'un juge ou d'un tribunal, si vous refusez la conciliation ou refusez d'exécuter l'accord intervenu, le conciliateur n'a aucun pouvoir de vous y contraindre. De plus ce qui s'est dit lors de la conciliation ne pourra pas être utilisé dans un procès.

### 6 Permanences des conciliateurs sur RDV :

- **Mairie de Blain : 02 40 79 00 08** - le mercredi des semaines impaires de 9h à 11h30.
- **Mairie de Pontchâteau : 02 40 01 63 00** - le 1<sup>er</sup> mardi et le dernier de chaque mois de 13h30 à 17h.
- **Mairie de Savenay : 02 40 58 39 39** - le 2<sup>e</sup> mardi et le 4<sup>e</sup> de chaque mois de 14h à 17h.

## Ateliers mémoire PEPS Eurêka qui ont eu lieu à Quilly en collaboration avec le CLIC

Les participants ont particulièrement apprécié ces ateliers, les techniques pour améliorer leur mémoire et l'ambiance du groupe.

Les ateliers en petits groupes, les ont motivés à travailler ensemble, et se sont avérés très stimulants.

Les ateliers ont également permis de dédramatiser les petites pertes de mémoire du quotidien et de réfléchir à des solutions concrètes pour mieux retenir les informations utiles chaque jour.

L'animatrice, Marie-Claire Sorin, a su mettre tout le monde à l'aise et transmettre ces informations.



## CLIC au Fil de l'Âge

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) au Fil de l'Âge est un service gratuit destiné aux seniors. Il intervient sur la Communauté de Communes de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois et Estuaire et Sillon.

Il s'agit d'un service associatif, financé conjointement par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, les Communauté de Communes et par la CARSAT.

### Le CLIC est un service gratuit qui :

- Répond aux besoins des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage en leur facilitant l'accès aux droits et aux aides,
  - Écoute, accueille, informe, conseille, oriente :
- Les personnes peuvent exposer leurs inquiétudes, obtenir des informations (aides financières, amélioration de l'habitat, portage de repas, téléassistance...), être aidées pour les inscriptions en établissements...
- Aide à résoudre les situations complexes ou urgentes, les sorties d'hospitalisation...
  - Travaille en partenariat avec les professionnels du secteur

### Le CLIC accueille, aussi, les personnes en situation de handicap pour :

- Informer sur les droits et les services disponibles.
- Conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH.
- Aider les personnes à remplir leur dossier de demande auprès de la MDPH.
- Suivre et informer les personnes de l'état d'avancement de leur dossier.



**À noter** Le CLIC se situe au 4, allée Denis Papin (ZI Le Landas) 44160 PONT-CHÂTEAU - 02 40 42 61 93

- Accueil téléphonique et physique au CLIC sans RDV du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h.
- Visites à domicile du lundi au vendredi sur RDV. Une permanence a lieu le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mercredis du mois de 9h à 12h à la Mairie de Saint Étienne de Montluc (sans rdv).

## Le Contrat d'Engagement Jeune, tous mobilisés !

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan " 1 jeune, 1 solution " mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

### Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.



En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois sous conditions.



### C'est pour qui ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- Entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation
- Sans projet professionnel défini
- Pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières
- Prêts à s'engager à suivre le programme

**À noter** La Mission Locale, 4 lieux d'accueil, un numéro unique : **02 40 01 55 84** - [contact@ml-sillon.org](mailto:contact@ml-sillon.org)  
Facebook : [missionlocaleruraledusillon](https://www.facebook.com/missionlocaleruraledusillon) - Pour en savoir plus : [www.ml-sillon.org](http://www.ml-sillon.org)

## Faites le point sur vos vaccins !

En lien avec votre médecin ou votre pharmacien, il est important de veiller à son suivi médical et de réaliser les vaccinations et les rappels comme :

- Les 11 vaccins obligatoires de l'enfant ;
- La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) avec 2 doses ;
- Ou la vaccination contre le papillomavirus (HPV), étendue en 2021 aux garçons.

Par ailleurs, certains vaccins nécessitent d'être mis à jour tout au long de la vie.

### Comment savoir si vous êtes à jour de vos vaccins ?

Le calendrier vaccinal élaboré par le Ministère des Solidarités et de la santé, rassemble toutes les recommandations en vigueur chaque année, en fonction de votre âge. Consultez le nouveau calendrier des vaccinations 2022 en version complète.

Sur le site [vaccination-info-services.fr](http://vaccination-info-services.fr), la vaccination de la naissance à l'âge adulte est détaillée. Il est recommandé d'en parler régulièrement avec son médecin traitant.



+ d'infos sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## Opération Tranquillité Vacances

**L'été arrive à grands pas, et suite à la période difficile que nous avons traversée, un « besoin d'ailleurs » naît en nous... Mais restons prudents, les cambrioleurs ne prennent pas de vacances !**

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile, de jour comme de nuit. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ. Vous pouvez également remplir le formulaire disponible en ligne sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634) et l'imprimer avant de vous rendre à la brigade.



### Quelques conseils avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Confiez votre clé à une personne de confiance, qui viendra relever le courrier à votre place.
- N'oubliez pas de fermer correctement vos fenêtres et volets.
- Faites « vivre » votre logement, via l'aide d'un voisin, d'un ami, d'un membre de votre famille : ouverture de volets, allumage de lumières... À défaut, l'usage d'un minuteur branché sur des lampes peut faire croire à une présence.
- Ne laissez pas de valeurs dans votre habitation. Bijoux, objets d'art, argent et autres valeurs doivent être mis en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. En cas de plainte, ces précieuses informations vous aideront à vous faire indemniser par votre assurance.

Mais surtout... profitez bien de vos vacances, et n'hésitez pas à nous envoyer une petite carte postale !

**Contact** MDC BROUSSARD - BP ST GILDAS DES BOIS  
Gendarmerie de Saint-Gildas-des-Bois : **02 40 01 40 14**  
Gendarmerie de Pont-Château : **02 40 01 60 13**



**Bonnes vacances à tous**

# Calendrier des fêtes

2022

	DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
JUIN	18	Fête de la musique	Salle Plissonneau + Terrain Foot	Artfest & Co
	25	Pique-nique	Salle Roger Plissonneau	West Country
	26	Kermesse	Salle Roger Plissonneau	École Sainte-Thérèse
JUILLET	2	Courses semi-nocturnes	Salle Polyvalente	Les Cyclos
	2	Pique-nique	Site de Planté	Les Amis de Planté
	2	Kermesse	Cour de l'école	Amicale Laïque
AOÛT	6	Pique-nique	Site de Planté	Les Amis de Planté
	12	Après-midi festif + concert Gallo	Site de Planté	Office de Tourisme
	27	Concours de pétanque	Salle Roger Plissonneau	Les Boules Dog's
SEPTEMBRE	3	Tournoi de sixte	Salle Roger Plissonneau	UBCC
	3	Pique-nique	Site de Planté	Les Amis de Planté
	24	Repas des adhérents	Salle Roger Plissonneau	Les Boules Dog's
OCTOBRE	1	Quiz	Salle Polyvalente	Comité des fêtes
	8	Bal des célibataires	Salle Polyvalente	Artfest & Co
	26	Loto	Salle Polyvalente	AS Brivet
NOV.	4, 5, 6, 8, 11, 12, 13	Représentations de théâtre	Salle Polyvalente	Les Tréteaux
	19	Repas des aînés	Salle Polyvalente	La Municipalité
DÉCEMBRE	5	Marché de Noël	Salle Polyvalente	Bouge ta commune
	16	Arbre de Noël	Salle Polyvalente	École Sainte-Thérèse
	11 ou 18	Animation de Noël	Salle Polyvalente	Municipalité et l'Amicale Laïque

23 septembre

Collecte de sang

Association des donneurs de sang de Sainte-Anne-sur-Brivet/Quilly

